

# Pont Bacalan-Bastide : notre démocratie est défaillante !

## Tribune Libre de Philippe DORTHE

Conseiller Général du 1<sup>er</sup> Canton de Bordeaux - Conseiller Régional d'Aquitaine

*Pont levant, tournant, ouvrant, tunnel à quatre tubes, à trois tubes, à deux tubes, quelles que soient les solutions choisies, on se rend bien compte, aujourd'hui, que le système décisionnaire des Communautés de Communes ou des Communautés Urbaines est arrivé au bout de son efficacité.*

*En effet, ce dossier du pont Lucien Faure est une sorte d'élément déclencheur démontrant que la démocratie participative, chère à beaucoup, est en train de prendre le chemin inversement proportionnel à ce qu'il devrait être.*

*À l'époque où les Communautés de Communes ou les Communautés Urbaines ont été créées, il s'agissait alors de mettre en commun la gestion de dossiers n'ayant qu'un impact modeste auprès des populations.*

*Avec le temps, ces Communautés de Communes et, en particulier, les Communautés Urbaines, sont devenues de véritables puissances locales, ayant à gérer des budgets colossaux pour régler des politiques importantes dans le quotidien des gens.*

*Pourtant, dans leur organisation politique, ces collectivités n'ont pas évolué : leurs élus sont désignés au second degré par leurs pairs au sein des conseils municipaux des communes regroupées dans ces Communautés Urbaines (27 communes à Bordeaux).*

*Mais aujourd'hui, 80 % de notre vie quotidienne est gérée par ces Communautés de Communes, sans que pour cela les citoyennes et les citoyens aient désigné, au suffrage universel direct, leurs représentants communautaires.*

*Cet état de fait a considérablement éloigné les responsables politiques communautaires de leurs administrés. En effet, un(e) Président(e) de Communauté Urbaine ou de Communauté de Communes peut, dans le cadre d'un accord de gestion, appliquer une décision ne correspondant pas au besoin réel des populations et cela sans véritable impact électoral personnel, puisque souvent élu d'une autre ville que celle où cette décision sera appliquée.*

En ce qui concerne le pont Lucien Faure, on en parle depuis des années un peu comme du « serpent de mer », chacun avec sa position et

tout cela dans un brouhaha incompréhensible mais, surtout, sans volonté réelle d'un débat organisé par la puissance publique.

Pendant ce temps-là, le système communautaire prend les décisions avec peu de concertation, la plupart du temps aucune. Ce qui nous amène à la politique « du fait accompli » qui irrite avec juste raison les populations. De plus en plus, celles-ci sont obligées de s'organiser en contre-pouvoir, alors que des concertations, correctement organisées en amont, auraient permis de trouver le compromis nécessaire.

### **Il est bien évident qu'il faut de nouveaux franchissements à Bordeaux, au moins 2 voire 3, comme au droit du boulevard Jean-Jacques-Bosc.**

C'est d'ailleurs pour cela que le Président du Conseil Général, Philippe MADRELLE avait en son temps donné son accord à Alain JUPPE pour une participation financière de l'assemblée départementale pour les franchissements Bordelais, sans pour cela imposer le type d'ouvrage à choisir.

**Le positionnement Lucien Faure n'est pas à remettre en question, mais comment peut-on concevoir un pont au gigantisme inadapté sans vraiment consulter les populations concernées, sans consulter les professionnels du fleuve, notamment les pilotes et les armateurs ? Comment sommes-nous arrivés à se moquer aussi ouvertement des citoyens en leur expliquant qu'un pont à deux fois deux voies, avec un tablier deux fois plus large que le pont d'Aquitaine, est un pont urbain dont le seul but est de relier deux quartiers intra-muros d'une ville ?**

Comment peut-on être aussi loin des gens et les penser aussi dociles pour qu'ils avalent une telle pilule, alors que tout le monde sait parfaitement qu'un franchissement prévu aujourd'hui pour 45 ou 55000 véhicules/jour atteindra facilement les 70000 en 15 ou 20 ans.

**Cette manière de faire n'est pas l'apanage de la Communauté Urbaine de Bordeaux mais de toutes les Communautés de Communes. C'est la conséquence d'une représentation politique au 2ème degré. Au Conseil Régional, ou à la tête d'autres collectivités, Alain**

ROUSSET a toujours fait preuve d'une grande écoute et d'un attachement sans limite à la démocratie. Aujourd'hui la réalité fonctionnelle de la CUB n'est pas de la responsabilité de son Président et des élus communautaires actuels, qui sont tout simplement les prisonniers d'une organisation territoriale au système obsolète.

D'autre part, il me paraît urgent que, dans ce pays, il y ait une refonte complète du système des enquêtes publiques. En effet, après quelques avis diffusés dans la presse, il est déposé dans un bureau d'une mairie ou d'une mairie annexe un dossier complet à disposition de la population. Cependant, ces dossiers techniques, d'une grande complexité, réalisés par des ingénieurs dont c'est le métier, sont incompréhensibles pour la quasi-totalité de la population. De surcroît, on porte le cynisme à dire aux gens « si vous n'êtes pas contents, vous pouvez le manifester en rédigeant vos motivations dans le dossier d'enquête publique ».

Dans ce dossier du franchissement Lucien Faure, quel que soit l'ouvrage retenu, souterrain ou aérien, il doit être humain et correspondre aux besoins des populations locales, avec un dimensionnement adapté. Aujourd'hui, le nombre de véhicules prévu est de 50 000/jour. Ceci va occasionner des nuisances sonores et, surtout, des problèmes de santé publique (POLLUTION) pour les populations coincées entre le flux des circulations du pont d'Aquitaine et le franchissement Lucien Faure. En outre, il faudra s'attendre à d'imposants embouteillages sur les quais et la rue Achard, dus au carrefour à feux tricolores de la tête de pont prévue à niveau.

**Si vraiment, il s'agit d'un franchissement urbain d'utilisation locale, une voie par sens de circulation suffit avec, bien entendu, une emprise nécessaire à un T.C.S.P. (transport en commun en site propre). Tout cela sans oublier la problématique de la venue des grands navires de croisière à Bordeaux qui, au-delà de leur intérêt économique, perpétuent la tradition portuaire de cette ville.**

Aujourd'hui, la manière dont ce grand dossier, a été jeté en pâture à l'opinion comme irrévocable, met l'accent sur le délitement de notre démocratie.

Philippe DORTHE